DEPARTEMENT Dordogne

COMMUNE DE SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT

ARRONDISSEMENT Sarlat

CANTON St Cyprien

NOMBRE de conseillers

en exercice : 15 De présents : 13 De votants : 15

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage le 10/06/2021.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 2 /2 /2021.

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 18 mai à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Saint Martial de Nabirat s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes de Saint-Martial, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé Ménardie, Maire.

Étaient présent(e)s : Mesdames BENITA — BESSE — GERARDIN— MENARDIE M — PICOT — VALIERE et Messieurs AVAZERY — BEZANGER — CABANNE — MENARDIE H - PIVIN — ROBARDET — VIDAL.

Était absent : Mr DEFONTAINE Mr GOURDIS (procuration à Mr Robardet Roger) (procuration à Mr Ménardie Hervé)

Invités:

- o membres Citoyens de la Commission Sécurité :
 - Mr DI MAGGIO Gérard
 - Mr PEYRUCHAUD Stéphane
- o Officier de la Gendarmerie Nationale
 - Mme le Major PRAUD

Convocation du Conseil Municipal : le 13 avril 2021

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie PICOT.

Le Maire ouvre la séance, il souhaite la bienvenue au Major Praud et aux deux invités membres citoyens de la Commission Municipale à la Sécurité Mrs Di Maggio et Peyruchaud.

Objet : Vote PV du Conseil précédent

Demande de remarques sur le dernier PV de Conseil Municipal pour son approbation.

Approuvé à l'unanimité.

Objet: Remerciements

Nous avons reçu les remerciements de la famille Grousset et particulièrement de Pascal son fils pour les témoignages de sympathie de la municipalité à l'occasion du décès de sa Maman, Mme jacqueline Grousset.

Objet : Décès de Mr Claude

Lablanche

Le maire rend également un hommage tout particulier pour quelqu'un qui a été élu de la commune de 1989 à 1995 et fondateur de la pétanque St Martialaise : Mr Lablanche, qui nous a quittés aujourd'hui

et pour lequel nous avons tous une pensée.

Objet : Participation Citoyenne à la Sécurité

La parole est donnée au Major Praud pour une présentation de la participation citoyenne à la Sécurité.

Le Major présente les principes de la participation citoyenne, le Conseil devra par la suite en débattre, délibérer et voter son accord ou non à cette participation. En cas d'approbation, une réunion publique sera organisée dès que les mesures sanitaires le permettront.

Ce dispositif est prévu par une circulaire de juin 2011 qui vise à :

- 1. Rassurer la population
- 2. Améliorer la réactivité par rapport à la délinquance
- 3. Accroitre l'efficacité de la prévention de proximité.

Il permettra la mise en place d'un maillage territorial qui renforcera le lien social au niveau de la commune, d'un quartier ou d'un hameau.

Ce dispositif a pour but:

- 1. D'accroitre la réactivité des forces de l'ordre et les rapprocher des citoyens.
- 2. Rendre la prévention de proximité beaucoup plus efficace par la dissuasion.
- 3. Faire comprendre au citoyen qu'il est le premier maillon de la chaine criminalistique.
- 4. Générer des solidarités de proximité, entre les voisins, les élus.

L'adhésion au protocole doit être publique, elle est gratuite seule la signalétique a un coût (panneaux d'information dans le village) Une information multilatérale sera instituée entre tous ces acteurs et les services de gendarmerie : contacts, réunions d'information et/ou de travail.

Les étapes suivantes seront :

- 2. Les votes du Conseil et délibérations.
- 3. Si positifs, présentation à la population au cours d'une réunion publique
- 4. Identification des volontaires de la commune qui seront référents, de préférence plutôt altruistes pour une action volontaire et désintéressée.
- 5. Signature du protocole entre le Maire, l'autorité administrative et la gendarmerie.
- 6. Mise en place de la signalétique.

Le Gendarme Delord est le référent pour la Commune.

Après avis du Conseil, il est décidé de délibérer sur la « Participation Citoyenne à la Sécurité » de la Commune au prochain Conseil Municipal.

Le point étant épuisé Mme le Major Praud se retire, les deux Représentants Citoyens sont invités à rester s'ils le désirent mais préfèrent se joindre à Mme Praud.

Objet : Adoption de l'Adressage et de la numérotation

Le Maire présente la délibération concernant la dénomination des voies et chemins et de la numérotation des maisons, il précise que le travail fait sous la municipalité précédente a été repris et modifié « à la marge ».

Il demande si le Conseil accepte ces dénominations et lui demande de s'exprimer.

Mise au vote : Unanimité

Objet : Adoption de l'opération et demande de subvention

Il est demandé l'accord du Conseil sur un devis d'achat de fournitures et une demande de subventions afin de financer l'opération.

Plusieurs devis ont été présentés, celui qui semble convenir est aussi le moins onéreux :

Devis estimatif (quantités variables suivant nécessités) de montant 7644,30€ (validité au 14 avril 2021) comprenant :

- 100 panneaux de rues (sur mats)
- 100 mats supports panneaux
- 33 Plaques de rues (fixations murales)
- 464 N° de maison

Le matériau retenu est de l'aluminium composite, résistant et moins cher que l'émail, l'incrustation du blason de la Commune, sur chaque plaque, est offerte.

Autorisation faite au Maire pour la signature du devis et la demande de subvention au Conseil départemental de la Dordogne dans le cadre du « fond d'équipement aux Communes »

Mise au vote : Unanimité

Objet : Contraction d'emprunt

Suite aux difficultés financières de la commune et à une réunion avec Madame Tremblais, il a été évoqué la nécessité de contracter un emprunt pour financer les investissements de l'exercice.

Le Maire propose de contracter cet emprunt pour trois raisons :

- 1. Pour financer les investissements urgents :
 - a) L'adressage, lié à l'arrivée prochaine de la fibre sur Saint Martial.
 - b) Les aires de déchets avec une autorisation de défrichement en cours d'élaboration. L'entreprise S.T.P nous a déjà fait parvenir des documents concernant la réalisation des plateformes.
 - c) L'acquisition des terrains, deux actes ont été signés concernant les Peyralades et le Suquet, concernant la Grèze pour différentes raisons nous sommes en attente d'une date pour la signature.

- 2. En considérant une augmentation des taux d'intérêt déjà engagée depuis la dernière proposition en raison de la reprise de l'inflation sur le plan économique (de 0,91% nous en sommes à 1,1% aujourd'hui), il est proposé de ne pas attendre qu'ils augmentent encore plus.
- **3.** Suite au travail effectué par nos adjointes, nous savons que plusieurs emprunts se terminent avant la fin du mandat.

Le Maire propose donc, pour financer nos investissements, de faire un emprunt de 120.000 € sur 20 ans avec une échéance annuelle de 6.723 € avec 1 première échéance payée l'année prochaine.

Sur ce sujet de la situation financière de la Commune le Maire a demandé à Madame la S/Préfète une rencontre, Madame Tremblais a proposé de l'accompagner et il s'y rendra également avec Madame Annie Gérardin. Pas de date pour l'instant mais il relancera la secrétaire générale pour avoir ce rendez-vous.

Mise au vote: Pour: 13 Abstentions: 2

Objet : Report de projet au Multiple Rural

Nous avions décidé en début de mandat de reporter le projet d'extension du Multiple Rural à 2022. Le Maire pense plus sage d'attendre 2029 que l'emprunt le plus important (Banque postale) arrive à échéance. Pour rappel le montant de l'extension était à peu près de 70.000€ HT.

Il est proposé par un conseiller de décider 2025 et si c'est nécessaire de prolonger. La proposition est acceptée.

Objet : Finalisation de l'extension du cimetière

Mise au vote : Unanimité

Le Maire informe que les travaux d'extension du Cimetière communal sont déjà en cours mais ont été interrompus par les élections. Sur cette opération, une subvention DETR a été allouée et un acompte a déjà été versé. Il est urgent de finaliser l'opération, sachant qu'ont été fait :

- 1. le Columbarium.
- 2. le jardin du souvenir,
- 3. l'achat du terrain.

Il reste les travaux d'aménagement à réaliser.

Deux devis pour ces travaux ont été reçus :

- 1. De l'entreprise Marion dans le Lot de montant 11430€
- 2. De l'entreprise Lafon de montant 2770€ TTC (devis revu sans l'arrachage de la haie qui nous fait craindre une dégradation des tombes, juste une coupe à ras des plantations).

Le Maire propose au Conseil l'adoption de ces deux devis.

Mise au vote : Unanimité

Objet : Révision de loyers du Pôle Commercial

Les loyers n'ayant pas été revalorisés depuis la signature de chacun des baux soit 3 ans pour l'infirmière, le multiple et la coiffeuse et 4 ans pour la Boulangerie, le maire propose de procéder à celle-ci sur la base des indices respectifs révisés à la date d'aujourd'hui avec effet à la date d'échéance :

- Petite table : montant actuel du loyer de 650 € révisé à 675,51
 € avec effet au 12 juin 2021
- Boulangerie: montant actuel 750 € révisé à 787,75 € avec effet au 1^{er} mai 2021 (avec régularisation)
- Salon de coiffure : montant actuel 250 € révisé à 259,81 € au 1^{er} iuin 2021
- Infirmière : montant actuel 300 € révisé à 313,11 € au 1^{er} septembre 2021

Mise au vote : Unanimité

Objet: Instauration d'une taxe d'Habitation sur les locaux vacants

Il est proposé d'instaurer une taxe d'habitation sur les locaux établis vacants (vide de tout meuble). La taxe d'habitation ne sera plus payée sauf par les propriétaires de locaux vacants suivant la délibération.

Cette taxe reviendra intégralement à la Commune.

Question : où sont ces locaux ? Ils sont répertoriés par le service des impôts et ils resteront assujettis à la taxe d'habitation.

C'est une incitation à ne pas laisser des locaux vacants mais à les garder occupés. Décision applicable à partir de 2023.

Proposition de fixation du taux : 17,47% taux annuel moyen national en 2019.

La notion de « local vacant » restant trop vague pour une majorité d'élus, le vote est reporté.

Décision reportée à une prochaine séance

Objet : Sécurisation de l'École

La commune a été destinataire de courriers importants lui demandant de mettre son groupe scolaire aux normes de sécurité.

Dans le courrier de la S/préfecture de Sarlat du 30 septembre 1999 concernant le groupe scolaire, la commission de sécurité d'arrondissement donnait les avis suivants :

- Favorable pour la cantine,
- Défavorable pour les sous-sols entre autres la chaufferie.

Le 5 mars 2019 un autre courrier du sous-préfet proposait de demander d'urgence le passage de la commission de sécurité a été adressé à la municipalité ; aucune réponse n'a été donnée.

Après son élection le nouveau Maire a été invité par téléphone à

rapidement demander une visite de la commission ce qui a été immédiatement fait.

Un dernier courrier du 23 avril 2021 informait le maire que sauf à démontrer que les travaux étaient effectués dans un délai de deux mois il était de sa responsabilité de procéder par arrêté à la fermeture de l'établissement.

Mr le Maire précise qu'il ne cherche pas à pointer des responsabilités (la non-conformité remonte à 22 ans) mais simplement à souligner la gravité de la situation.

Les visites du groupe scolaire : Une première visite a été effectuée le 4 novembre 2020 par les élus et une plus importante sur la sécurité avec le capitaine Brusquant le 30 mars 2021.

Suite à ces visites des rapports ont été établis. La Société Véritas, mandatée par la Commune, a, elle aussi, présenté un rapport de visite concernant l'école (comme des autres bâtiments communaux).

Ces rapports ont été vidéo/projetés et donc au vu et su de chacun, malgré tout une lecture énumérative de chacune des lignes de ces rapports a été effectuée, accompagnée ou non d'appréciations.

Cantine scolaire : Le bon état de propreté de la cuisine est remarqué.

Exercices incendie : le Capitaine Brusquant, émet un avis défavorable au regroupement des élèves sous le préau, un autre lieu moins exposé serait préférable, le local de garderie semble plus approprié.

Le groupe scolaire est en ERP 5^{ème} catégorie ce qui a une importance pour les mesures de sécurité à mettre en place.

Notamment un retard d'incendie d'1h pour le plafond de la chaufferie est suffisant. Le Capitaine Brusquant, demande que ce plafond soit fait d'un seul tenant et non divisé par les locaux du S/sol.

Pour les demandes de devis il a été nécessaire d'établir un plan du sous- sol avec des métrés plus précis particulièrement de la chaufferie. Un devis pour la réalisation de plafonds coupe-feu dans les locaux situés sous les salles de classes est proposé.

Entreprise Sudrie:

Devis1/2 : plafond de l'Amicale Laïque 2687 € HT Devis2/2 : Plafond chaufferie + porte coupe-feu 6366 € HT Total : 9053 € HT

Entreprise Plâtrerie Industrielle Moderne Mr Micoulas

Devis1/1 : Ensemble des plafonds 9036,50 € HT

Une Entreprise Périgord décoration n'a pas donné de réponse après relance.

Entreprise BEL

Devis 1/1 : Électricité + alimentation chaudière 821,50 € HT

Choix du Conseil : entreprise Plâtrerie Moderne pour

9036,50 € HT

Mise au vote : Unanimité

Objet : Mise en vente du bâtiment de la Bibliothèque

Le Maire rappelle la situation financière de la Commune et propose de mettre en vente un des bâtiments appartenant à la Commune, comme cela a déjà été dans le passé.

Le bâtiment de la bibliothèque municipale n'est utilisé qu'une demijournée par semaine. Le maire ajoute que le contrôle de sécurité effectué par Veritas a mis en garde contre la non-conformité accueillant du public notamment sur le plan électrique. Ce bâtiment est d'une superficie de 83m3 et une estimation d'une agence de Cénac l'évalue entre 60 000 € et 65 000 € net vendeur. Un premier contact a été pris avec le président de la Communauté des Communes qui est limitrophe. Cette vente ne concernerait pas le local de la savonnerie avec laquelle nous avons un bail en cours.

Le maire propose de mettre en vente à l'estimation la plus forte c'est à dire 65 000 € et de le proposer en priorité à la Communauté de Communes.

S'il n'y pas d'opposition sur le principe de la vente, vendre sans avoir trouvé un endroit autre permettant d'accueillir la bibliothèque pose un problème au Conseil.

Après un tour d'horizon des nombreux lieux possibles avec avantages/inconvénients :

Salle du presbytère, Bureau de l'agence postale, salle de la Garderie etc...

L'avancement du projet actuel de transformation de la Poste et de la Mairie pourrait aider à la réflexion, actuellement il est difficile de définir un autre lieu.

Le maire pense qu'une prise en charge directe par la municipalité pourrait améliorer les conditions d'utilisation : jour d'ouverture et plage.

Mise au vote: 8 pour 7 abstentions

Le maire juge le vote valide puisque sans vote « contre » et propose de mettre l'immeuble en vente avec une étude sérieuse de la solution de remplacement.

Objet : École : projet de socle numérique.

Le coût du projet de socle numérique dans les écoles élémentaires étant un peu plus élevé que prévu pour la Commune : Il est présenté un nouveau devis de montant : 7096,47 €.

Une diminution de certains achats par rapport aux besoins des enseignantes, permet de diminuer la charge de la Commune de près de 1000 € (1/10 des heures et un ordinateur de bureau pour la Directrice) Les enseignants qui n'ont jamais été dotés de ce type d'équipement et qui souhaiteraient inclure ce type de formation en aurait malgré tout ainsi la possibilité.

La subvention est maintenue à 4900 € puisque la charge pour la

commune reste supérieure à 7000€, le coût pour la commune serait d'environ : 2200€

Objet : rétrocession de case

La décision risque d'attendre la fin de l'année ou le début de l'année prochaine.

Mise au vote : Unanimité

Madame Dessaint souhaite rétrocéder sa case de columbarium à la Commune.

Il est proposé d'accepter cette rétrocession, le tarif ayant été fixé à 180€.

Objet : proposition de report.

Mise au vote : Unanimité

Nous avons déjà décidé l'aménagement de la Mairie, mais dans l'optique d'économie, proposition est faites de conserver l'acquisition des rideaux mais de reporter l'achat du mobilier et les travaux d'électricité.

Question : à quand ? Peut-être pour l'année prochaine.

La démarche est comprise mais il est important que le Bureau soit réaménagé.

Après débat le Maire décide de laisser la délibération en l'état.

Sujet: intervention de Mr Robardet

• Mr Robardet se plaint de ne rien comprendre à la gestion des finances de la commune. Il considère que l'on lui cache des choses, « on n'a pas la vérité! ».

Il dit revenir sur son vote concernant la contraction d'emprunt et vouloir voter contre.

Nota: il devra nous informer si cela engage Mr Defontaine pour qui il avait procuration?

Mr Robardet dit, de façon assez véhémente, avoir attendu des tableaux avec des « entrées et des sorties » sur la situation financière et des anticipations sur les mois et les années à venir.

Mr le Maire lui demande s'il pense que nous n'y travaillons pas ?

Mr Robardet maintient sa position et ses reproches, il attendait une présentation « claire et nette ». Il utilise le verbe « pinailler » que le Maire réfute aussitôt.

Renouvelant son expression d'un conseil précédent « le 18 mars les finances étaient bonnes, le 27 elles n'étaient pas bonnes » réponse a déjà été donnée à cela.

Mme Picot de la commission Finance lui rappelle que les bilans financiers (comptes administratifs) ont été vus, expliqués et détaillés tout comme le budget primitif lors de précédents conseils. Concernant l'état des finances et les évolutions c'est en cours de travail et c'est une tâche qui mérite de croiser un grand nombre de données, qui pour plus de clarté mérite d'être syn-

DIVERS

thétisée et présentée de façon simple et des plus compréhensibles pour tous. Nous avons déjà des premiers éléments que le Maire a déjà présentés.

Elle demande que soit conservé un climat serein de travail.

Le Maire rappelle qu'une équipe d'adjoints travaille à une priorité : définir le cout du pôle commercial et ce travail sera présenté prochainement.

Également savoir où nous en sommes sur les subventions, les emprunts, les échéances sur les prochaines années.

De même sur les dépenses qu'est-ce que nous avons dépensé?

Sur les finances de la commune beaucoup de points sont soulevés n'ayant pas trait à l'ordre du jour. Ces sujets seront abordés lors des prochains conseils, mais pour cela, comme le font remarquer Mr le Maire et Mme Picot, avec des informations absolument fiables et en considérant l'attente des administrés.

Sujet: La Voirie

Le Maire indique que le programme de voirie est géré par la Communauté de Communes. Pour 2021 l'enveloppe attribuée à la Commune était de 25 285,13 € HT, nous avons dû éliminer la route de Stonigrand qui dépassait l'enveloppe, reste : le Suquet, la Boule Blanche, route de Lol haut, Lol bas, Leysalles pour un total de : 26 010,60 € HT. Donc un léger surplus de 725,47 €.

Sujet : l'Église

Concernant le paratonnerre de l'église, un devis a été transmis par l'Ets Bodet. Le sujet sera réabordé lors d'un prochain exercice budgétaire. Ginette Bénitta a rencontré Mme Barbara Sibille et fait part de son entrevue avec elle en vue du classement de la cloche de l'église. Le Maire souhaiterait que cet été il y ait un petit concert, il envisage un quatuor de clarinettes, programme grand public, prévoir date avec la commission culture.

Sujet : différentes réunions

- Fonctionnement de l'église réunion le 28 mai 14h30.
- **Préparation des élections** Le 28 mai à 16h élections du 20 et 27 iuin
- Rencontre avec les associations Le 28 mai à 18h30 ou il faudra aborder la fête de la musique et le repas champêtre du 13 juillet.
- Rencontre avec les entrepreneurs de la commune le 31 mai à 20h30.
- Charte de Bon Voisinage : date à fixer.

Sujet : Réunion avec le SATESE

Réunion du 7 mai 2021 avec Mr Bastien Vergnaud du pôle de l'assainissement collectif de l'ATD 24 pour présenter son rapport sur la déshydratation des boues.

Globalement le fonctionnement pour la station d'épuration qui a plus de 20 ans reste globalement correct. Le traitement attendu peut être

considéré comme bon (apport sur le lit bactérien par exemple). Lorsqu'une station est suivie cela apporte incontestablement des améliorations quant à son fonctionnement.

En 2026 la compétence de l'assainissement sera transférée à la communauté des communes. Un projet de remplacement de la STEP par une STEP nouvelle génération est envisagé. Une bonne gestion de la STEP permettrait d'envisager un curage partiel de la lagune. Les techniques de déshydratation et leurs coûts sont présentés pour

Sujet : Conseil d'école

une opération envisagée en 2022.

Mme Gérardin précise que la convention concernant la semaine des 4 jours a été renouvelée. Mme Raynaud prépare une comédie musicale, il y a eu l'intervention d'une infirmière et la création d'un potager.

Concernant la rentrée, il y a un grand nombre d'inscriptions sur les sections maternelles ce qui engendre un sur effectif. Il a été décidé que la grande section soit déplacée à St Martial.

Les enseignantes demandent une tonnelle, de fermer le petit recoin où elles ne peuvent voir les enfants. Suite aux multiples nettoyages du sol durant la crise sanitaire, il conviendra de vitrifier à nouveau le plancher. Elles demandent s'il est possible de repeindre les jeux au sol. Il restera le grillage à terminer et si possible faire des devis pour le double vitrage.

Sujet: Boulangerie

Suite à son RDV avec Mr Fernandez Martin de la Tourte du Temps Passé, et une visite de contrôle de Mme Picot et Mr Vidal au magasin, quelques petits travaux seront à effectuer par les agents communaux.

Sujet: Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i)

Le Maire a assisté à une Conférence des Maires de la Communauté de Communes pour le lancement de la procédure.

Sujet : Aire de Déchets

Le Maire est toujours en attente d'une date de l'étude de Me Poussou pour la signature des actes avec les Consorts Vielmont. L'Entreprise STP a envoyé des documents à la Mairie en vue du lancement des travaux. Le Maire lui a indiqué que nous restions en attente d'une autorisation de défrichement et de l'acquisition de tous les terrains.

Sujet : archives de la commune

Le Maire a demandé au CDG 24 de reporter sa mission en 2024.

Sujet : élections de juin 2021

Le tableau de tenue des bureaux de vote est établi.

Camping « le Convivial »:

Samy Vidal a suivi la visite sécurité, un rapport sera transmis.

PCS: Le dossier du Plan communal de sauvegarde avance.

Mai des Élus : une plantation du mai est prévue le 28 août.

La séance est levée à 23h30

Fait à Saint-Martial, le 18 mai 2021

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2021

Les membres du conseil municipal,

	AA
MENARDIE Hervé	July 1
GERARDIN Annie	C. G. C.
VALIERE Marie-Thérèse	Ja lieve
BEZANGER Philippe	
PICOT Stéphanie	
AVAZERI Richard	J HAVE
BENITTA Ginette	
BESSE Lurdes	
CABANNE Jean-Claude	also o
DEFONTAINE François	Procuration & Robardet
GOURDIS Alain	Procuration à H. Ménardie
MENARDIE Marguerite	h. Meurola
PIVIN François	
ROBARDET Roger	Rebould
VIDAL SAMY	

Absentation = 1